

**DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER  
COMMUNE DE MOELAN SUR MER**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2007**

Le vingt et un février deux mille sept, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur René HAIDON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs René HAIDON, Maire ; Joseph MAHE, Odile LE PIT, Marc LE DOZE (à partir de 19 heures 40), Maryvonne BELLIGOUX, Joseph SANCEO, Joseph CAPITAINE, Alain JOLIFF, Adjoint ; Eliane TREGUIER, Patricia KERMAGORET, Bruno HAIDON, Nelly AUDREN, Nathalie ANGLADE, Jean-Luc LE GARREC, Daniel PICOL, Jack VALLEYE, Pierre KERHERVE, Soizic CORNE, Anne-Marie LE PENNEC, Alain BROCHARD, Simone PENSEC, Annick ETIENNE, Joseph LHYVER, Isabelle GUYVARC'H, Jacques LE DOZE, Renée SEGALOU.

**ABSENTS REPRESENTES** : Madame, Messieurs Nicole THALABARD (par Joseph SANCEO), Marc LE DOZE (par Jacques LE DOZE, jusqu'à 19 heures 40), Pierrick LE SCOAZEC (par Isabelle GUYVARC'H), Gilbert DULISCOUET (par Alain BROCHARD).

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame Renée SEGALOU.

Le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2006 est approuvé à l'unanimité, sous réserve de la modification suivante, demandée par Joseph CAPITAINE : Délibération n° 596-06 (page 4) : remplacer les termes « Le Maire » par « l'Adjoint délégué aux Finances et à l'Economie ».

### **N° 604-07 : COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2006**

A la demande du Maire, Joseph CAPITAINE, Adjoint Délégué aux Finances et à l'Economie présente en détail les comptes administratifs de l'Exercice 2006 (commune, assainissement et pompes funèbres) ; Joseph MAHE, Premier Adjoint Délégué aux Affaires Maritimes, présente et commente les comptes administratifs des Ports de Brigneau et de Merrien, dont les résultats sont arrêtés comme suit :

#### **Budget Principal - A1**

Dépenses de fonctionnement <b>4 519 947,05</b>	Recettes de fonctionnement - Dépenses fonctionnement = 5 855 158,43 - 4 519 947,05	1 335 211,38
Recettes de fonctionnement <b>5 855 158,43</b>	recettes d'investissement - dépenses d'investissement = 2 239 012,85 - 1 919 409,25	319 603,60
Dépenses d'investissement <b>1 919 409,25</b>	recettes de fonctionnement + recettes d'investissement = 5 855 158,43 + 2 239 012,85	8 094 171,28
Recettes d'Investissement <b>2 239 012,85</b>	dépenses de fonctionnement + dépenses d'investissement = 4 519 947,05 + 1 919 409,25	6 439 356,30
	Fonds de roulement	1 654 814,98

#### **Assainissement - A2**

Dépenses d'Exploitation <b>281 709,82</b>	Recettes d'exploitation - dépenses d'exploitation = 536 575,58 - 281 709,82	254 865,76
Recettes d'Exploitation <b>536 575,58</b>	recettes d'investissement - dépenses investissement = 514 408,64 - 979 048,49	- 464 639,85
Dépenses d'Investissement <b>979 048,49</b>	recettes d'exploitation + recettes investissement = 536 575,58 + 514 408,64	1 050 984,22
Recettes d'Investissement <b>514 408,64</b>	dépenses d'exploitation + dépenses investissement = 281 709,82 + 979 048,49	1 260 758,31
	Fonds de roulement	- 209 774,09

#### **Port de Brigneau - A3**

Dépenses d'exploitation <b>29 364,07</b>	Recettes d'exploitation - dépenses d'exploitation = 38 374,80 - 29 364,07	9 010,73
Recettes d'exploitation <b>38 374,80</b>	recettes d'investissement - dépenses investissement = 51 207,87 - 9 960,54	41 247,33
Dépenses d'Investissement <b>9 960,54</b>	Recettes d'exploitation + recettes d'investissement = 38 374,80 + 51 207,87	89 582,67
Recettes d'Investissement <b>51 207,87</b>	dépenses d'exploitation + dépenses investissement = 29 364,07 + 9 960,54	39 324,61
	Fonds de roulement	50 258,06

#### **Port de Merrien - A4**

Dépenses d'exploitation <b>23 290,77</b>
Recettes d'exploitation <b>30 230,69</b>
Dépenses d'Investissement <b>4 387,21</b>
Recettes d'Investissement <b>10 359,77</b>

Recettes d'exploitation - dépenses d'exploitation = 30 230,69 - 23 290,77	6 939,92
recettes investissement - dépenses investissement = 5 387,21 - 4 387,21	5 972,56
Recettes d'exploitation + recettes d'investissement = 30 230,69 + 10 359,77	40 590,46
dépenses d'exploitation + dépenses investissement = 23 290,77 + 4 387,21	27 677,98
Fonds de roulement	12 912,48

#### **Pompes Funèbres - A5**

Dépenses d'exploitation <b>3 376,00</b>
Recettes d'exploitation <b>7 885,39</b>

recettes d'exploitation - dépenses d'exploitation = 7 885,39 - 3 376,00	4 509,39
Fonds de roulement	4 509,39

- Alain BROCHARD annonce qu'il votera contre le compte administratif du budget principal de la commune :

« Depuis 2002 la hausse des dépenses de fonctionnement atteint plus de 40 %. Pourtant plusieurs secteurs prioritaires, la jeunesse et le sport, le développement économique où l'environnement par exemple sont laissés à l'écart.

L'opposition demande plus de clarté sur les priorités, en particulier le montant réel des dépenses engagées pour l'amélioration du bourg ; l'ensemble des recettes et dépenses ainsi que la participation aux activités du centre socio culturel ».

- Joseph CAPITAINÉ indique qu'un bilan détaillé des dépenses et des recettes de fonctionnement du Centre Culturel, de la Cybercommune, de la Maison de l'Enfance et - le cas échéant - de l'aire d'Accueil des Gens du voyage, sera établi et communiqué à tous les Conseillers avant le vote du budget 2007.

Il rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été relevés depuis 2002, mais que, seules les bases ont été revalorisées par les services fiscaux. L'augmentation des charges de personnel résulte, naturellement, de l'accroissement des services publics.

Le Maire confirme que les taux d'imposition n'ont pas été majorés depuis 2002. La construction de la Maison de l'Enfance, le Centre Socio-Culturel, la Cybercommune, les infrastructures sportives constituent bien des équipements fonctionnels au profit de la Jeunesse et du Sport.

Dans l'évolution des charges de personnel, il ne faut pas oublier les créations d'emplois liés à l'exploitation de ces équipements (8 postes à la crèche, soit 10 % des effectifs ; 2,5 postes au Centre l'Ellipse, 1 poste à la Cybercommune ...) les avancements de grades, le passage aux 35 heures, l'institution du Régime Indemnitaires.

Pour ce qui concerne l'aménagement du Centre-Bourg, les chiffres réels ont été publiés dans le Bulletin Municipal. Le dossier de subvention « FISAC » est toujours en cours d'instruction, car il nécessitait un volet « Fonctionnement » à l'initiative de l'Union Locale des Commerçants et Artisans.

- Anne-Marie LE PENNEC s'inquiète du coût des arbres.
- Le Maire répond que les arbres font partie du lot « Végétation Mobilier Urbain », attribué à l'Entreprise JARDIN-SERVICE et que le détail du marché peut être consulté en Mairie.
- Jack VALLEYE dénonce le pourcentage d'augmentation des salaires (42 %), des spectacles (32 %), des locations mobilières et immobilières, des frais de chauffage et s'étonne que la Municipalité ait décidé de « nationaliser » le centre culturel et la crèche, sans pouvoir maîtriser la gestion.

Il reconnaît, néanmoins, que les finances de la Commune sont saines.

- Le Maire répète que tout nouvel équipement engendre, de façon inévitable, des charges de fonctionnement (personnel, chauffage, électricité, eau, entretien ...) mais assure que la gestion municipale est parfaitement assurée.
- Alain BROCHARD souligne la diminution régulière de l'épargne, affecté en grande partie aux gros travaux de voirie et s'inquiète pour le financement de la caserne des pompiers et la salle de sports.
- Joseph CAPITAINÉ l'invite à consulter les ratios financiers et fait observer que le rapport entre l'encours de la dette et les recettes de fonctionnement est inférieur à 1, ce qui dénote une bonne capacité d'autofinancement.

Le Maire se retire au moment du vote et propose à Joseph MAHE, Premier Adjoint, de prendre la présidence de l'assemblée.

Celui-ci soumet au vote du Conseil Municipal l'adoption des comptes administratifs de l'Exercice 2006 (dont les écritures sont identiques à celles du Compte de Gestion du Receveur Municipal) :

- 1) Le Compte Administratif du Budget Principal de la Commune est adopté par 21 voix « pour », 2 abstentions (VALLEYE, PICOL) et 5 voix « contre » (BROCHARD (x2), LE PENNEC, CORNE, KERHERVE).
  - 2) Le Compte Administratif du Service d'Assainissement est adopté à l'unanimité, moins 2 abstentions (VALLEYE, PICOL).
  - 3) Le Compte Administratif du Port de Brigneau est adopté à l'unanimité, moins 5 abstentions (BROCHARD (x2), LE PENNEC, CORNE, KERHERVE).
  - 4) Le Compte Administratif du Port de Merrien est adopté à l'unanimité, moins 5 abstentions (BROCHARD (x 2), LE PENNEC, CORNE, KERHERVE).
- Alain BROCHARD explique l'abstention de son groupe par le fait que le transfert de certains frais, jusque là assurés par le budget communal pour le surveillant de ports, aurait dû faire l'objet d'un accord préalable.
- 5) Le Compte Administratif du Service des Pompes Funèbres est adopté à l'unanimité.

## **N° 605-07 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2006**

Sur la proposition de la Commission des Finances et Affaires Economiques,

Le Conseil Municipal,

VU les règles de comptabilité « M 14 », « M 49 » et « M 4 » ;

A l'unanimité, moins 7 abstentions (BROCHARD (x 2), LE PENNEC, CORNE, KERHERVE, VALLEYE, PICOL) ;

DECIDE l'affectation des résultats de l'Exercice 2006, telle que détaillée ci-après :

### **I - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

- Excédent de fonctionnement constaté	1 335 211,38
- Réserves affectées à l'investissement (compte 1068) - Recettes	890 303,00
- Excédent Report à nouveau (compte 002) - Fonctionnement	444 908,38

### **II - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

- Excédent d'exploitation constaté	254 865,76
- Réserves affectées à l'investissement (compte 1068)	254 865,76
- Report à nouveau (compte 002)	

### **III - BUDGET ANNEXE DU PORT DE BRIGNEAU**

- Excédent de fonctionnement constaté	9 010,73
- Réserves affectées à l'investissement (compte 1068)	
- Report à nouveau (compte 002)	9 010,73

### **IV - BUDGET ANNEXE DU PORT DE MERRIEN**

- Excédent de fonctionnement constaté	6 939,92
- Réserves affectées à l'investissement (compte 1068)	3 000,00
- Report à nouveau (compte 002)	3 939,92

### **V - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES**

- Excédent de fonctionnement constaté	4 509,39
- Réserves affectées à l'investissement (compte 1068)	
- Report à nouveau (compte 002)	4 509,39

- Alain BROCHARD estime qu'un transfert plus important de l'excédent de fonctionnement est souhaitable au Budget Principal et fait remarquer que le fonds de roulement est négatif au budget d'assainissement.
- Le Maire explique cette situation par le décalage entre le règlement des prestations et l'encaissement des subventions ou participations (S.P.A.N.C.).

## **N° 606-07 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Joseph CAPITAINÉ porte à la connaissance de l'assemblée, la lettre de cadrage, en référence aux articles L 2121 – 2312 -3121 – 4132 et 4311 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Ce débat doit intervenir dans un délai maximum de deux mois précédent le vote du budget et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

**NOTA** : le D.O.B. constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire dont l'absence peut constituer une illégalité.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le service de la légalité puisse s'assurer du respect de la Loi.

### **OBJECTIFS DU D.O.B.**

« Ce débat permet à l'assemblée délibérante de :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif.
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- De s'exprimer sur la stratégie financière.

### **Les Principes budgétaires :**

A partir des propositions faites, des choix et arbitrages effectués par le Maire et des orientations énoncées par le conseil municipal, il convient de parvenir à un projet de budget qui respecte les principes suivants :

- Le principe d'unité qui oblige à faire paraître l'ensemble des recettes et des dépenses dans un document unique
- Le principe d'universalité qui impose la présentation distincte des dépenses et des recettes
- Les principes de spécificité, les dépenses et les recettes sont définies pour un objet particulier
- Le principe de l'équilibre qui oblige à voter les deux sections du budget à l'équilibre
- Le principe de sincérité qui suppose que l'ensemble des produits et des charges soit évalué sincèrement.
- Le principe de l'annualité, il impose que le budget soit établi pour un an, cette durée est appelée « EXERCICE ».

Sans fixer les priorités, ci-joint la programmation des investissements proposés au débat d'orientation budgétaire. (Liste non-exhaustive).

Ces éléments soumis à votre réflexion, permettront, dès à présent, d'élaborer dans des conditions sereines le budget primitif de l'année 2007 ».

## **VOIRIE**

- 1 Village de Kermoulin + accès école (parking)
- 2 St Thamec Parking sentier côtier (350m<sup>2</sup>)
- 3 VC12 de Langroës à St Thamec 1000ml
- 4 rte entre Keryoualen et vc13 (Kerhuiten) passant devant chez KERHERVE bicouche (700ml)
- 5 Portec uniquement bande centrale (230ml)
- 6 Kermignet (220ml)
- 7 Bicouche Rte de Lan Arc hoat ((800ml)
- 8 Parking derrière Mairie
- 8 Rue cécile RAVALLEC c/place de la gare et rue de Porz moëlan
- 9 RD 116 reprise bordure Rue des écoles et rue des plages (Voir pour reprise du pluvial)
- 10 Parking bibliothèque
- 11 Rue St Philibert (enrobé 1200m<sup>2</sup>)
- 12 Rte de Pont ar Laër parking (250ml) et élagage arbre (voir abattage 1 sur 2 environ 20)
- 13 Tourne à gauche RD116 (Z.A.C.)
- 14 Accès et parking MLC
- 15 ZA de Kerancalvez (hors électricité et eau)
- 16 Finition Kergroës
- 17 Kersel chemin, des passeurs (400 m<sup>2</sup>)
- 18 Assainissement école de Kergroës
- 19 Kerduel rue menant au n° 46 (chemin)
- 20 Emploi puis bicouche route entre Kergolaër et Pouldour et Kernon ar Mor
- 21 Voie sur Poulvez (800ml)  
Kerlauret accès décharge SACER  
Chemin d'accès à l'Arbretin  
Accès parcelle BN 209 voie à réaliser (Kermeurzach)  
Accès parcelle AV 285 à Chef du Bois

## **GROSSES OPERATIONS**

Aménagement aire de Pont Ar Laër et jeu de boule  
Aménagement du jardin public  
Agence Poste de Kergroës  
MLC et démolition du bâtiment existant (Arabesque)  
Casernes des pompiers  
Salle des sports

## **ILLUMINATION DE NOËL**

### **BÂTIMENTS**

Tous bâtiments  
Dossier technique amiante fin  
Signalétique de secours  
Branchement EU WC Kerfany  
Reprise étude bécome sur l'ensemble des bâtiments

Mairie :  
Bardage mairie étage (triangle)

Mairie aménagement entrée  
Toiture plate Ancien office de tourisme (40m<sup>2</sup>)  
Clôture mentoul

Ecoles du bourg  
Cuisine centrale réfection suite visite service véto  
Cuisine centrale changement menuiserie (côté cour et porte côté rue)  
Ecole primaire bourg : réfection bureau directeur  
Ecole maternelle bourg rideaux salle repos (occultant) salle de jeux  
Ecole maternelle du bourg : Peinture dans les salles  
Ecole du bourg:Toiture grenier école primaire bourg (après la salle de langue au dessus réfectoire)

Ecoles Kergroës  
Office Kergroës laverie  
Ecole primaire kergroës réfection hall escalier entre bibliothèque et classe directrice  
Toiture plate maternelle de Kergroës (100m<sup>2</sup>)

Ecole Kermoulin  
Ecole mat de Kermoulin changement des menuiserie et réfection mur intérieur (salpêtre) côté parking

Divers  
Eglise fuite sur les vitraux côté départementale  
Ellipse travaux suite contrôle pompiers

Sports  
Gymnase joint mousse pour isolation  
Tennis couvert toiture et gouttières  
report 2006 (arrosage)

### **ATELIER**

Fond de 2 bennes  
2 petites bennes pour movibenne  
Bac de récupération pour filtre/bidon et huile usagée  
petit matériel divers (troçonneuse.disqueuse etc...  
épareuse (avec reprise de l'actuelle)

### **– mise en valeur des sentiers de randonnée**

#### **– Matériel Ellipse**

- \* blocs supplémentaires
- \* découpes
- \* PC
- \* cycliotes
- \* Tapis de danse
- \* jupe de scène
- \* appareil photo

#### **- Matériel nettoyage**

- \* Aspirateur dorsal
- \* laveuse cireuse
- \* machine à laver

### **- Cybercommune**

- \* Remplacement des P.C.

### **- Développement Internet**

- Mobilier Bibliothèque (extension)
- Matériel – mobilier crèche
- Patricia KERMAGORET soulève le problème des jeunes vivant en fourgons et suggère la création éventuelle d'une aire de stationnement à leur intention.
- Le Maire préfère ne pas légaliser cette situation, mais invite l'ensemble du conseil à mener une réflexion sur le problème (aire d'accueil des gens du voyage, dans la mesure des places disponibles ?).
- Jack VALLEYE, tête de liste de « MOELAN CAP A GAUCHE » fait la déclaration suivante :

« Nous regrettons que dans votre projet de budget 2007, ce qui était déjà le cas dans ceux de 2006 et 2005, vous ne repreniez le « contournement du bourg » que dans sa partie études. Ce sujet constitue toujours à nos yeux un axe prioritaire. Vous avez jugé indispensable, dans un souci de sécurité ..., le réaménagement du Centre Bourg, nonobstant l'intégration de la CD 116, les rues Pont ar Laër, des Ecoles, des Plages, du Guily, Cécile Ravallec etc ... Nous sommes par ailleurs au regret de constater que l'aménagement du Centre Bourg, loin d'être sécuritaire, n'est pas plus, ainsi que vous le souhaitez, attractif, accueillant. Il suffit de voir tous les magasins fermer les uns après les autres du fait de la désaffectation de la clientèle (souvenir, électroménager (2), photographie, rungis etc ...).

Nous estimons que les fonds employés (budget primitif de 920 000 €) l'auraient été mieux dans la réalisation de logements sociaux dont la demande reste insatisfaite.

Or, vous nous annoncez le lancement de deux nouvelles autorisations de lotir au Croiziou pour 23 lots et à Lann Kerguipp pour 13 lots, sans qu'à aucun moment il ne soit fait état de logements sociaux.

Toujours aucune étude sur la création d'une maison pour personnes âgées par utilisation de terrains disponibles dans la ZAC de Kerguévellic, voire tout autre emplacement (Ex. Kergroës). Nous retrouvons, et ce dossier ne date pas d'hier, la réfection du sentier de Beg-Porz, sans qu'aucune solution n'ait été trouvée.

Quant aux travaux de voirie, assainissement, adduction d'eau (syndicat des eaux), nous avons le regret de faire la même constatation qu'en 2005 et 2006. Nous avons le sentiment qu'aucune politique globale n'est menée et que toutes les réalisations ne sont que parcellaires, privilégiant les zones touristiques fréquentées deux mois dans l'année et provoquant en de nombreux points de notre commune, des désagréments.

Et que dire de l'installation prochaine d'une grande surface et d'une station-service dans la zone de Kerguévellic alors qu'aucun dossier n'a été présenté à la commission Voirie, ne serait-ce que pour les aménagements de la voirie d'accès ».

- Le Maire réplique que l'étude de contournement du bourg a été présentée au Conseil Municipal, mais le projet a été volontairement ralenti, car la commune de CLOHARS CARNOET a un projet identique. Il semble donc plus cohérent d'envisager cette opération en concertation avec la commune voisine, tant au niveau pratique que sur le plan financier.

En ce qui concerne l'assainissement collectif, il signale qu'une étude globale a été réalisée par le Bureau I.R.H. sur l'ensemble du territoire communal, pour une période de 10 à 15 ans et qu'il reste à déterminer les ordres de priorité en fonction des impératifs (environnementaux, économiques, financiers ...).

Quant à l'aménagement de l'accès à la grande surface de la Z.A.C., il précise qu'il se tient aux dispositions contenues dans le cahier des charges établi en 1998, à savoir le financement de 2 « tournes à gauche » sur la rue des Plages. Il mentionne, cependant, que la Direction d'Intermarché, après avoir souhaité la création d'un giratoire, vient d'accepter de prendre en charge la différence de coût entre la réalisation d'un tourne à gauche et d'un rond-point.

Le Maire ajoute que, suite, à la réhabilitation de l'immeuble abritant l'Agence Postale de Kergroës, les propriétaires ont proposé à la commune d'acquérir le local pour un montant de 55.000 €.

Compte tenu des travaux indispensables sur la structure, il est projeté de construire un bâtiment modulaire sur le parking de Kergroës, d'un montant de l'ordre de 30.000 €.

- Anne-Marie LE PENNEC signale l'urgence de matérialiser les bandes de sécurité sur la chaussée à Kergroës, ainsi que les problèmes de sécurité publique sur l'immeuble de l'ancienne école Notre Dame de Lanriot.
- Le Maire précise que le traçage des bandes sera réalisé dès que le temps le permettra. Par ailleurs, Odile LE PIT doit contacter les propriétaires de l'ancienne école pour mise en œuvre des mesures qui s'imposent. A défaut, un arrêté de péril pourra être pris.
- Alain BROCHARD estime, que, compte tenu du calendrier, l'impact en termes financiers des gros investissements envisagés par le Maire, à l'exception de la caserne de sapeurs pompiers, déjà votée par le conseil concernera essentiellement l'exercice 2008.

Il ajoute qu'il est difficile de se prononcer, sauf à donner un blanc seing sur des propositions pour lesquelles les caractéristiques et le plan de financement (la salle des Sports) ne sont pas encore connus.

Le flou est tout aussi grand concernant le chiffrage des autres opérations annoncées (jeu de boules, jardin municipal ...)?

« Rien n'est dit, enfin, au sujet d'autres investissements indispensables, en matière de voirie par exemple (tourne à gauche rue des Plages, rond-point de Kerglien, déviation poids lourds, réserves foncières pour des parkings dans le bourg, mesures de sécurité comme une piste cyclable à Kergroës ou traitement de la rue de Bellevue par exemple).

Il faut revoir la copie et réexaminer les priorités en fonction des capacités financières de la commune qui doivent faire l'objet d'une étude de moyen terme.

C'est un peu, « circulez il n'y a rien à voir », alors qu'au regard des préoccupations actuelles des Moëlanais : Départ des jeunes ; nombreuses fermetures de commerces, difficulté à se loger, problèmes de circulation en centre bourg, il n'y a pas de réponses apportées.

On est en complet décalage avec les urgences, elles-mêmes reconnues dans le P.A.D.D. que les élus viennent d'approuver dans le cadre de la révision du P.L.U. ».

- Le Maire rétorque que certains grands projets sont chiffrés, car déjà inscrits au budget de 2006 (caserne pompiers, jardin public, sentier Beg-Porz ...). Par contre, il serait ridicule d'entamer des travaux sur le rond-point de Kerglien et la rue de Bellevue, tant que le tracé de contournement du bourg n'est pas défini.

En outre, il procédera à l'affichage du nombre de places dans les parkings du bourg, en réponse aux pétitions qui circulent dans les commerces, en soulignant que les cafetiers de la Place de l'église bénéficient désormais de terrasses à caractère privatif. Quant au départ de certains commerçants, il confie qu'ils devraient peut-être, parfois se remettre en question.

Enfin, il renouvelle sa demande auprès de Monsieur BROCHARD pour obtenir des projets précis en matière de réserves foncières et constate, qu'à l'exception des critiques, son groupe ne formule aucune proposition concrète.

- Arrivée de Marc LE DOZE à 19 heures 40.
- Soizic CORNE regrette qu'il n'existe pas de véritable débat sur les orientations budgétaires, en commissions municipales et extra municipales et rappelle un projet qui lui tient à cœur : la construction de logements pour personnes âgées.
- Maryvonne BELLIGOUX, Adjointe aux Affaires Sociales, indique que la demande n'est pas très forte à ce niveau et que des logements spécialement adaptés aux personnes âgées et handicapées ont été conçus dans la ZAC de Kerguévellic.
- Joseph LHYVER, en qualité de Président du Syndicat d'Eau potable et d'Electrification, tient à préciser, à l'attention de Jack VALLEYE, que le Syndicat est parfois amené à remplacer les réseaux, en fonction des travaux de voirie programmés sur les routes départementales, par le Conseil Général.
- Anne-Marie LE PENNEC signale le manque de salle pour l'organisation de fêtes familiales (mariages, anniversaires ...)
- Le Maire répond que la location de l'Ellipse aux particuliers a été soumise à la Commission de la Culture qui a émis un avis défavorable, sans doute, pour ne pas concurrencer le commerce local.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire, au titre de l'Exercice 2007.

#### **N° 607-07 : TARIFS D'OCCUPATION DU CENTRE L'ELLIPSE**

Marc LE DOZE, Adjoint délégué au Tourisme Culture Relations Extérieures, présente les propositions de tarification élaborées en Commission Municipale et destinées à compléter ou à s'adapter aux différentes demandes d'occupation du Centre l'Ellipse.

- Alain BROCHARD suggère un tarif intermédiaire (entre les associations locales et les associations extérieures) en faveur des associations de la COCOPAQ et considère que l'application du tarif des entreprises extérieures aux réunions politiques traduit une conception regrettable de la démocratie. Il soulève le problème rencontré à l'occasion de la cérémonie des vœux de la section locale du Parti Socialiste.
- Le Maire, appuyé par Marc LE DOZE, affirme que la procédure de réservation n'a pas été respectée, en l'absence du retour de la convention d'occupation et de preuve mentionnant que la section locale du Parti Socialiste figure au nombre des associations de la Commune.
- Jack VALLEYE juge « antidémocratique » le fait que les partis politiques doivent payer pour s'exprimer et défend la gratuité totale pour les associations locales, ainsi que pour les associations à but humanitaire.
- Marc LE DOZE rappelle que les associations à but humanitaire et caritatif bénéficient de la gratuité et que les propositions soumises à l'assemblée ont recueilli l'accord unanime de la Commission. Ces propos sont confirmés par Daniel PICOL.
- Le Maire évoque le transfert éventuel du Centre dans les compétences communautaires !

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix « pour », 4 abstentions (BROCHARD (x 2), LE PENNEC, KERHERVE) et une voix « contre » (VALLEYE) ;

DECIDE de fixer, comme ci-après, les conditions d'occupation du Centre Socio-Culturel l'Ellipse :

**1) - Mise à disposition des locaux :**

**ASSOCIATIONS MOELANAISES**

- Salle A avec fauteuils – ou vide	200 €
- Salle B - vide	100 €
- grande salle avec fauteuils	300 €
- grande salle vide	200 €
- office	40 €

Pour les autres catégories, associations extérieures, entreprises locales ou extérieures, la commission propose de ne plus faire de distinction de salle A ou B, grande salle vide ou avec fauteuil. Le tarif s'applique à la salle quelle que soit la demande.

- **Autres catégories**

**ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

- location salle Ellipse	400 €
- Office	100 €

### **ENTREPRISES LOCALES**

- Location salle Ellipse 600 €
- Office 150 €

<b><u>ENTREPRISES EXTERIEURES</u></b>	
- Location Salle Ellipse	900 €
- Office	200 €

- Modification de la caution : un seul tarif pour toutes les catégories : 1.000 €
- Location pour réunion politique (Présidentielle, législative, cantonale ...) 900 €
- location pour réunion politique à l'occasion des élections municipales : une location gratuite par liste et par tour
- **Répétition pour une mise en place de spectacles**
  - Associations locales - pas de changement
  - Associations extérieures

\* forfait journée (heures d'ouverture du centre) 100 €

\* heure supplémentaire 20 €

- Assemblées générales ou réunions sans entrée payante ou recette annexe. Une utilisation gratuite annuellement. Les suivantes = voir tarif des associations locales.

La Conseil décide également de modifier les termes de la convention de mise à disposition du centre Ellipse, en ajoutant un paragraphe « réservation ».

« Toute réservation de salle ne sera confirmée qu'après versement d'un acompte de 30 % de la location, cette somme ne sera pas remboursable.

D'autre part, la commune demande qu'un inventaire du matériel fourni à chaque location soit fait avant et après la location. Ceci concerne surtout la vaisselle.

### **2) Mise à disposition du personnel**

La commission de sécurité impose aux organisateurs de spectacles d'avoir lors des manifestations du personnel de sécurité agréé.

Les associations organisatrices de spectacles devront prévoir la présence d'une ou deux personnes agréées suivant les jauges de la salle.

Le Conseil décide de fixer à 21 € de l'heure (majoré de 20% après 22 heures), le tarif d'intervention du personnel communal.

### **N° 608-07 : AVANCE SUR SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME**

Marc LE DOZE informe l'assemblée que, par courrier du 12 février 2007, la Présidente de l'Office de Tourisme sollicite le versement d'un acompte de 15.000 € sur la subvention 2007, dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention entre l'O.T.S.I. et la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'accorder un acompte de 15.000 € sur la subvention de l'année 2007, à l'Office de Tourisme de MOELAN sur MER.

AUTORISE le Maire à signer le mandatement à intervenir.

### **N° 609-07 : REDUCTION DES PARTICIPATIONS DEMANDEES, EN 2006, AUX BUDGETS DES 3 PORTS, SUR FRAIS DE PERSONNEL**

Le Maire expose qu'en fin d'année 2006, la commune a émis un titre de recettes à l'encontre du SIVU du Belon et des budgets annexes des ports de Brigneau et Merrien, afin de récupérer les salaires et charges du personnel communal, mis à disposition des ports, conformément aux dispositions de la Délibération n° 111-00 du 15 décembre 2000.

Les crédits inscrits aux budgets de l'Exercice 2006 n'ayant pas intégré le remboursement du salaire du personnel administratif, le Receveur Municipal réclame une délibération du Conseil Municipal, afin de réduire les titres de recettes du montant de la quote part de ce salaire (6.726,70 €, pour le SIVU ; 2 587,20 € pour le port de Brigneau et 4 003,79 € pour le port de Merrien) pour l'année 2006.

- Pierre KERHERVE estime qu'il s'agit d'un règlement de comptes vis-à-vis des associations de plaisanciers qui ont défendu la situation du surveillant de ports.
- Le Maire assure qu'il n'y a aucun état d'esprit à l'encontre de quiconque, mais une simple application d'une délibération prise en 2000.
- Joseph MAHE ajoute que la totalité des charges afférentes au traitement du surveillant de ports a été réglée de façon régulière.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix « pour », 7 abstentions (BROCHARD (x 2), LE PENNEC, CORNE, VALLEYE, PICOL, AUDREN) et une voix « contre » (KERHERVE) ;

DECIDE de procéder à la réduction des titres de recettes émis, sur l'Exercice 2006, à l'égard du S.I.V.U. du Port du Belon pour un montant de 6 726,70 €, du budget annexe du Port de Brigneau pour un montant de 2 587,20 € et du budget du Port de Merrien pour un montant de 4 003,79 €.

**N° 610-07 : TRANSPORTS SCOLAIRES : AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHES AVEC LES SOCIETES DE TRANSPORTS**

Le Maire informe le Conseil que les marchés de transports scolaires pour la période 2007/2010 ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres du Conseil Général le 19 décembre 2006 et présentés à la Commission permanente le 8 janvier 2007.

Afin de permettre la conclusion de ces marchés, il appartient au Conseil Municipal de prévoir une délibération autorisant leur signature ; celle-ci devant mentionner l'attributaire et le montant estimé de la prestation.

Pour le marché concernant la Commune de MOELAN sur MER, il s'agit du Groupement CAUDAL/RICOUARD/CHRISTIEEN pour un montant estimatif de 210 040,20 € H.T. par année d'exécution.

- Daniel PICOL appelle l'attention du Conseil Général sur l'état de certains cars de transport scolaire.
- Jack VALLEYE fait remarquer que le coût va passer de 187 000 € à 210 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offres du Conseil Général, Organisateur de premier rang ;

AUTORISE le Maire, en tant qu'organisateur de second rang, à signer le marché de transports scolaires à intervenir avec le Groupement CAUDAL-RICOUARD-CHRISTIEEN, pour un montant annuel estimatif de 210 040,20 € H.T.

**N° 611-07 : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Sur la proposition de la Commission des Finances et des Affaires Economiques,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de modifier, comme ci-après, le tableau des Effectifs du Personnel Communal, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

<b>GRADE OU EMPLOI</b>	<b>CREATION</b>	<b>SUPPRESSION</b>
Brigadier Chef de Police	1	-
Brigadier Chef Principal	-	1

## **N° 612-07 : DEMANDE DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES**

Marc LE DOZE indique que, pour assurer la programmation de certains spectacles au Centre « L'ELLIPSE », une demande de licence d'Entrepreneur de spectacles a été formulée auprès de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Cette demande doit, cependant, être établie de façon nominative.

La Commission « Culture-Tourisme – Relations Extérieures » propose de mentionner Monsieur Loïc LE NEZET, Animateur, Responsable du Centre Socio Culturel l'Ellipse, comme titulaire de la licence.

- Soizic CORNE sollicite des précisions sur le poste.
- Marc LE DOZE répond qu'il s'agit de confier le soin de négocier les contrats, de pouvoir accueillir les artistes ou les troupes, leur encadrement ...
- Alain BROCHARD pense au problème de responsabilités et aux conséquences éventuelles pour l'intéressé, comme pour la Commune.
- Le Maire rassure : « Dans ce domaine, le responsable restera le Maire ! ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, moins 4 abstentions (BROCHARD (x2), LE PENNEC, CORNE) ;

DECIDE d'établir la demande de licence d'entrepreneur de spectacles pour le compte de la commune, au nom de Monsieur Loïc LE NEZET, Animateur, Responsable du Centre l'Ellipse.

## **N° 613-07 : ADHESION A L'ASSOCIATION « LE CHAINON MANQUANT ».**

Marc LE DOZE déclare que, l'organisation de spectacles implique de disposer régulièrement d'informations sur les pratiques artistiques et sur les différents spectacles.

C'est pourquoi, la Commission de la Culture suggère l'adhésion à l'Association du « Chaînon Manquant », pour permettre au personnel de l'Ellipse de participer aux réunions de travail et de bénéficier de la documentation sur le sujet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'Association du Chaînon Manquant et de procéder au versement de la cotisation, fixée à 280 €.

## **N° 614-07 : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION DU L.E.P. DE QUIMPERLE**

Le Maire expose qu'au cours de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal Constructeur et Gestionnaire du LEP de QUIMPERLE en date du 21 décembre 2006, la dissolution du Syndicat a été prononcée à l'unanimité par les membres présents.

A cet effet, chaque commune membre doit prendre une délibération, pour donner son accord sur la dissolution du Syndicat et approuver l'excédent de clôture conformément à la délibération du 12 avril 2005.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VU les délibérations du Syndicat Intercommunal en date du 12 avril 2005 et du 31 décembre 2006,

A l'unanimité,

- DONNE son accord sur la dissolution du Syndicat Intercommunal de Construction et de Gestion du Lycée d'Enseignement Professionnel de QUIMPERLE.
- APPROUVE la répartition de l'excédent de clôture de 496,31 €, soit 27,57 € par commune. (La répartition entre les 18 communes ne donnant pas un compte juste, les 5 centimes qui restent sont attribués à QUIMPERLE).

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- En réponse à Anne-Marie LE PENNEC sur l'échange de terrains à Kermeurbraz, décidé en séance du 13 décembre 2006, le Maire précise que le Commissaire-Enquêteur n'est pas encore désigné.

- **Questions écrites d'Alain BROCHARD :**

- 1 – Sécurité route départementale à Kergroës
- 2 – Travaux d'implantation d'Intermarché. Concertation avec les riverains
- 3 – Devenir des terrains du Collège du Sacré Cœur. Projet d'une ZAC urbaine.
- 4 – Cession de l'ancien logement du Directeur de l'Ecole à Kermoulin.
- 5 – Mise en œuvre du contrôle en cours des installations d'assainissement.
- 6 – Décision prise concernant la pose de panneaux de limitation de vitesse.

- **Réponses du Maire :**

- 1 – Le Maire n'écarte pas la possibilité d'une limitation de vitesse à 30 km/h.

Joseph SANCEO, Adjoint délégué à la Voirie, précise que le traçage des places de stationnement et de la ligne médiane reste à effectuer. Il ajoute qu'une bande cyclable est prévue sur la largeur (2,20 m) du trottoir.

2 – Les réponses à cette question ont déjà été données en séances du 4 octobre et du 13 décembre 2006 : Le permis de construire a été affiché de façon légale. Le plan du giratoire est en cours de réalisation, comme annoncé précédemment.

3 – Il s'agit d'un problème privé. Pour l'instant, le Maire n'a pas connaissance d'une quelconque mise en vente, mais reste vigilant ; le moment venu, il conviendra de savoir si la commune dispose des capacités financières ; il semble, en effet, ridicule de vouloir acquérir la propriété, uniquement pour faire du parking.

Et d'interroger Monsieur BROCHARD : « Que proposez-vous comme projet en matière de ZAC Urbaine ? »

4 – Soizic CORNE intervient pour dénoncer la manière employée pour la vente de l'immeuble, estimant avoir été « prise pour une idiote, par le Notaire et par le Maire ».

Celui-ci rappelle que le Conseil Municipal a décidé de confier la transaction à un professionnel de l'immobilier – en l'occurrence le Notaire – et confirme qu'un compromis de vente a été signé pour 70 000 €.

5 – Le contrôle des installations d'assainissement individuel (SPANC) est en voie d'achèvement. Le bilan global sera présenté prochainement par la Société S.A.U.R. France.

6 – Les panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h sur les voies départementales n° 24 et 116, dans la traversée du Bourg, ont été enlevés, dans l'attente de l'avis du Conseil général.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 55.

Le Maire,  
René HAIDON

La Secrétaire de Séance,

Les Membres du Conseil Municipal,

